



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion du château de Versailles

Question écrite n° 19748

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre de la culture concernant la gestion du château de Versailles. En effet, le journal *Le Figaro* a récemment révélé que les trois ans de chantier dans les appartements de la Reine ont permis d'y installer un système de « rafraîchissement d'air ». Ces travaux, qui dénaturent l'esprit de Versailles, ont également apporté la disparition de l'escalier « Fleury » pour faire passer les gaines techniques. Bien que la France soit la première destination touristique mondiale avec un nombre croissant de touristes d'année en année, le château de Versailles ne peut se permettre d'accueillir un nombre illimité de visiteurs. Il faudrait ainsi envisager, tel qu'André Malraux l'avait fait en 1963 pour les grottes de Lascaux, de mettre en place une limite du nombre de visiteurs afin de préserver la qualité des lieux. Par ailleurs, les vidéos de la fête organisée au sein des salons parmi les plus prestigieux du château à l'occasion du 60e anniversaire de Carlos Ghosn, relayées par la presse, ont créé un émoi tout à fait justifié chez les citoyens français et chez les salariés du groupe Renault-Nissan. C'est pourquoi elle lui demande d'indiquer l'ensemble des critères retenus par la direction du château pour la sélection des réceptions, qu'elles soient officielles ou privées. Enfin, le château de Versailles étant un établissement public particulièrement apprécié par les Français, elle lui demande de lui communiquer l'ensemble des réceptions à caractère officiel ou privé ayant été autorisé dans son enceinte depuis la nomination de Mme Pégard, présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Texte de la réponse

Le chantier des appartements de la Reine et de la Dauphine, qui vient de s'achever, s'intègre dans le schéma directeur des travaux du château de Versailles, axé sur la mise en sécurité du corps central. Il s'agit essentiellement de sécuriser les réseaux électriques et de chauffage, datant pour les plus anciens du règne de Louis Philippe. Un des principaux risques relevés depuis de nombreuses années touche la sécurité incendie car les tuyaux et les calorifères existants sont, non seulement vétustes, mais également « non compartimentés ». Il a donc été décidé, au début des années 2010, de changer l'ensemble du réseau et des centrales de chauffage en les « compartimentant ». Les travaux ont également été l'occasion d'installer un système de « rafraîchissement d'air ». Si ce dispositif, déjà mis en place dans certaines réserves d'œuvres, ne permet pas de climatiser les salles, il permet une réduction sensible des pics de températures et d'hygrométrie. Ces travaux visaient avant tout à préserver les collections et notamment les plafonds peints, souvent marouflés, des écarts de températures trop importants qui détériorent la couche picturale comme le support. L'escalier dit « Fleury », créé par l'architecte Frédéric Nepveu au début du XIXe siècle, réunissait en réalité deux escaliers parallèles plus anciens, existant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'un pour le service de la Reine et l'autre public, et desservant les logements des courtisans situés dans l'attique. La gaine technique a utilisé l'emprise de l'ancien escalier public, la configuration de l'escalier Fleury étant ramenée à celle de l'escalier réservé au service de la Reine. Les éléments patrimoniaux provenant de l'escalier démonté ont été réutilisés dans le nouvel escalier. Le projet a été présenté en Commission nationale des monuments historiques. La fréquentation du château est suivie très attentivement, aussi bien sous l'angle de la conservation du patrimoine que sous celui de la qualité de la visite.

Parmi les mesures récentes visant à une meilleure régulation du flux de visiteurs, on citera l'horodatage (40 % des visites), des mesures visant à une meilleure répartition saisonnière des visites (hiver/été, fin de journée/milieu de journée, Trianon/château), voire des mesures de limitations des ventes pour la douzaine de journées de très forte fréquentation. Par ailleurs, plus de 63 nouvelles salles, fermées depuis des décennies ou jamais présentées, ont été ouvertes au public (salles Louis XIV, salles des Croisades, hameau de la Reine, salles Empire) entre 2012 et 2019. Cela correspond à une augmentation considérable des espaces de visite soit 8 200 m2 supplémentaires (+ 76 %) et permet de mieux répartir les visiteurs. En outre, l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ouvre ses espaces certains soirs en dehors des horaires d'ouverture pour des tournages, des événements privés ou des manifestations institutionnelles publiques (congrès, réceptions officielles de chefs d'États étrangers etc.). Dans le cas des manifestations privées, il s'agit de locations d'espaces, à l'instar de ce que font la plupart des musées, qui donnent lieu à l'établissement d'une convention d'occupation particulière précisant l'objet de l'occupation, les conditions d'organisation de la manifestation, les obligations de l'organisateur, les modalités financières, la durée de la convention, les conditions de résolution et d'annulation. Elle est signée contractuellement entre les deux parties. L'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles refuse les manifestations à caractère politique ou religieux. Par ailleurs, les exigences contenues dans les conditions générales d'occupation des espaces interdisent tout événement qui ne serait pas suffisamment respectueux des lieux. La grille tarifaire de l'établissement, qui comprend les mises à disposition d'espaces dans le musée et les domaines, est fixée par son conseil d'administration. Le président de l'établissement rend par ailleurs systématiquement compte au conseil d'administration des mises à disposition d'espaces faisant l'objet d'une dérogation tarifaire ou n'étant pas facturées en tant que contreparties d'un mécénat ou en raison du caractère humanitaire ou scientifique de certaines opérations. Le château de Versailles accueille environ 130 événements par an, dans des formats qui varient entre 10 et 4 000 personnes (ministères, établissements, agences, mécènes, entreprises, particuliers).

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19748

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4590

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4057